



HÔTELS PARIS RIVE GAUCHE



Contexte : le projet

Depuis 2005, les « Hôtels Paris Rive Gauche », groupe de six hôtels de charme à Paris, ont initié le projet artistique « Photo d'Hôtel, Photo d'Auteur », visant à soutenir la création artistique et la photographie contemporaine. Le concept du projet est simple : proposer chaque mois à un jeune photographe de passer une nuit dans un des hôtels Paris Rive Gauche et lui donner carte blanche pour réaliser une photographie unique et un texte inspirés par ce séjour.

La photographie sélectionnée, le texte et une présentation de l'artiste sont exposés sur la **galerie** en ligne des Hôtels Paris Rive Gauche : www.hotels-paris-rive-gauche.com/galerie/fr.

Le prix

Depuis 2007 les artistes sont également exposés dans un haut lieu culturel Parisien (le théâtre de l'Odéon pour les éditions 2008 et 2009) et concourent pour un prix de **3000€** et pour le coup de cœur (Prix Virginie Clément).

Les artistes sélectionnés prendront les photos à partir de décembre 2011, seront publiés sur le site www.hprg.eu en 2012 et seront exposés en 2013.

Conditions générales

- **Adhésion** : cet événement est organisé par Hôtels Paris Rive gauche avec Fetart.

- Tirages des œuvres

Les hôtels Paris Rive Gauche prennent en charge le tirage de la photographie des artistes pour l'exposition.

Le tirage exposé reviendra aux Hôtels Paris Rive Gauche après l'exposition.

A l'exclusion du séjour à l'hôtel et des frais de tirage de la photo unique, l'Organisateur ne prendra en charge aucun frais de développement des photos ou de quelque nature que ce soit, particulièrement les frais techniques.

L'Organisateur se donnera le droit de refuser la photo unique s'il il estime qu'elle ne convient pas à l'esprit du concours. Sa décision est discrétionnaire et sans appel ce qu'accepte le photographe en participant au présent concours.

- Dépôt des candidatures

Date limite d'envoi des candidatures : 10 novembre, un jury de professionnels se réunira fin novembre 2011 pour la sélection 2012.

Modalités

Les candidats doivent faire parvenir par courrier aux Hôtels Paris Rive Gauche un dossier comprenant les pièces suivantes :

- **Le formulaire de candidature** ci-après complété et signé.

- **Un portfolio papier** au format de 21X29,7cm maximum ne devant pas excéder 5 photos. Les images couleurs et N&B sont acceptées dans le même portfolio. Merci d'indiquer impérativement au dos des photos le nom de l'artiste et le nom de la série.

Les portfolios numériques ne seront pas acceptés.

Les séries photographiques en numérique devront être présentées sur papier.

- Un texte de motivation pour la participation au projet *Photo d'Hôtel, Photo d'Auteur* comprenant 1000 caractères maximum.

- Une version papier de la biographie de l'artiste et de son parcours (expositions/publications) .

- Une enveloppe retour au format approprié et affranchie au tarif en vigueur pour retourner le dossier (Les dossiers de candidature ne seront pas retournés sans enveloppe retour).

Le dossier de candidature complet devra être envoyé à l'adresse suivante jusqu'au 10 novembre 2011 inclus :

Hôtels Paris Rive Gauche – Alain Bisotti

19 Rue des Feuillantines 75005 Paris

Attention :

- **Seuls les dossiers remplissant l'ensemble de ces conditions seront examinés par le jury**
- **AUCUN recommandé ni colissimo ne sera accepté**

Pour toutes informations supplémentaires : alain@bisotti.com

ou carine@fetart.org



A remplir en majuscules, en français ou anglais exclusivement

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Adresse email :

Site Internet photographe :

Nom de la série :

Je transmets mes tirages aux Hôtels Paris Rive Gauche pour participer à la sélection de photographes dans le cadre de l'exposition et du prix Photo d'Hôtel, Photo d'Auteur

Je déclare accepter les conditions *

Fait à, le / / en deux exemplaires.

Signature du photographe précédée
de la mention « lu et approuvé »

.....
.....

Signature de l'organisateur précédée de la
mention « lu et approuvé »

.....
.....

Conditions:

- 1- Un jury se réunira le fin novembre afin de sélectionner les artistes exposés.
- 2 - Les œuvres restent la propriété pleine et entière de l'ARTISTE.
- 3 - L'ARTISTE atteste et garantit que les Oeuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.
L'ARTISTE atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les Oeuvres ou les auteurs et ayants droits d'œuvres reproduites sur celles de l'ARTISTE, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur oeuvre.
- 4-Les images envoyées pour la sélection ne seront en aucun cas utilisées et diffusées par les Hôtels Paris Rive Gauche.
- 5- les Hôtels Paris Rive Gauche décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des tirages pendant la sélection par le jury. Toutefois, une assurance peut être prise par le candidat lors du dépôt du dossier.